



Fait à Chartrettes, le 22 Février 2021,

A l'attention des habitants de Chartrettes

Objet : Taxe foncière

Chères Chartrettoises, Chers Chartrettois,

Le 10 février dernier lors du Conseil municipal, il a été soumis au vote de l'ensemble des élus une proposition de hausse de la part communale de la taxe foncière. Cette hausse fut votée à la majorité des élus. Le sujet des impôts est un point sensible, encore plus dans le contexte que nous traversons, j'en suis conscient, aussi j'ai tenu par la présente lettre à vous apporter les fondements de cette décision.

Lors de la campagne des élections municipales, nous avons dressé de nombreux projets pour l'avenir de Chartrettes. Ces projets ont été partagés par la liste d'opposition et ont fait l'objet d'un consensus ces dernières semaines entre les 23 élus qui ont collectivement établi une liste de projets prioritaires. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le groupe scolaire (reconstruction école maternelle, rénovation école élémentaire), l'accès aux soins, la voirie (et notamment la rue Foch), la transition énergétique et les mobilités douces. Comme vous avez certainement pu le lire dans le dernier numéro du « Chartrettois », ce programme s'inscrit sur plusieurs années. Celui-ci est certes ambitieux, coûteux (environ 10 M€ HT), mais nécessaire pour l'avenir de notre commune et des futures générations. C'est un programme pour lequel l'ensemble des élus est mobilisé notamment dans la recherche de subventions afin de limiter autant que possible le recours aux ressources propres. Notre capacité d'autofinancement reste néanmoins un levier indispensable pour financer ces projets et un paramètre scruté de près par nos éventuels créanciers.

Deux options se sont présentées à nous en ce début de mandat ; celui d'une copie révisée avec des ambitions revues à la baisse, un budget serré sur l'ensemble de nos postes et un certain immobilisme ou alors une ambition tournée vers l'avenir répondant à l'évolution démographique et environnementale de Chartrettes dans le respect du cadre de vie qui est le nôtre.

Je tiens donc à saluer la décision courageuse prise par le Conseil municipal, qui a décidé de valider la hausse de la taxe foncière sur le foncier bâti, la portant de 22,65% à 26,61%. Ce nouveau taux n'a pas été choisi au hasard, il est le fruit d'une longue réflexion quant à notre plan de financement entre

subventions, emprunts et ressources propres) ; nous avons tenu aussi à maintenir un taux inférieur à celui de la moyenne seine-et-marnaise (26,7%), à celui de nos voisins bacots (26,93%) mais également à ceux des communes de notre strate au sein de l'Agglomération du Pays de Seine : Samoreau (28%), Vulaines sur/seine (28,06%), Héricy (29%).

Cette hausse, la première depuis 2003, vise ainsi à relever notre capacité d'autofinancement de 160 000 € par an. Selon les foyers, cela représenterait en moyenne une hausse de 110 à 130 € annuelle. Nous avons pleinement conscience de l'effort collectif que cela représente, cette hausse nous impacte tous et les élus ont longuement débattu des différents scénarios envisageables.

Suite à ce vote, je souhaiterai néanmoins prendre le temps avec mes adjoints, de vous présenter nos grands projets, leur faisabilité et le calendrier prévisionnel. Vous aurez ainsi l'opportunité de poser toutes vos questions sur les sujets qui vous animent.

Les réunions publiques en présentiel étant pour le moment interdites, je vous propose un temps d'échange par **visioconférence** le :

Mercredi 03 mars 2021 de 18h30 à 20h

Un lien de connexion sera présent sur la page d'accueil du site Internet de la mairie pour vous permettre de suivre ces échanges.

Dans l'attente de vous y retrouver, les équipes municipales restent à votre disposition.

Très cordialement,

Pascal Gros

Maire de Chartrettes